

DEPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE BOULAY LES BARRES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-six et le 30 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la mairie de Boulay les Barres sous la présidence de Monsieur Bertrand GUILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Quorum : 8

Présents : Mesdames COUTEAU, FAUSTO, FERREIRA, NICOLLE, POUPEAU, SIMON, TARIS, Messieurs BARD, GASNIER, GENTY, GUILLON, LAVOLLEE, LEFEBVRE, MINIERE, SEGUR

Secrétaire de séance : M. LAVOLLEE

ORDRE DU JOUR

- Commission Communale des Impôts Directs
- Taux des Impositions 2026
- Subventions 2026 accordées aux associations
- Participation financière aux vacances scolaires 2026-2027
- Approbation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du Résultat de Fonctionnement du Compte Financier Unique 2025
- Budget Primitif 2026
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.
Monsieur LAVOLLEE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs sur la commune.

Le Conseil Municipal dresse une liste de 24 personnes contribuables sur la commune qui sera présentée à l'approbation du Directeur des Services Fiscaux, afin qu'il choisisse 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour composer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

La liste constituée par le Conseil Municipal est la suivante :

	Civilité	NOM	PRENOM	date de naissance	Adresse complète	Imposition
1	M	BARD	QUENTIN	04/06/1982	14 rue des Prunus 45140 Boulay les Barres	TF
2	Mme	BERTHEAU	CHRISTELLE	28/08/1971	17 lieu-dit Janvry 54140 Boulay les Barres	TF
3	M	BIRLOUET	JULES	12/11/1952	9 lieu dit Heurdy 45140 Boulay les Barres	TF
4	Mme	BIRLOUET	STEPHANIE	10/08/1979	7 lieu-dit Heurdy 45140 Boulay les Barre	TF
5	Mme	CHAMPIER	MYRIAM	11/06/1965	8 impasse desbiers 45140 Boulay les Barres	TF
6	Mme	CHAU	JEANNE-MARIE	01/05/1937	7 rue de Gidy 45140 Boulay les Barres	TF
7	Mme	COUTEAU	MURIELLE	19/08/1971	10 rue Jacqueline Domergue 45140 Boulay les Barres	TF
8	Mme	DUMERY	CHRISTINE	02/11/1966	39 route d'Orléans 45140 Boulay les Barres	TF

9	Mme	FERREIRA	STEPHANIE	07/07/1988	4 rue du Bourg 45140 Boulay les Barres	TF
10	M	GASNIER	ROMARIC	28/09/1987	18 Clos du Bourg 45140 Boulay les Barres	TF
11	M	GENTY	PASCAL	23/01/1957	33 route d'Orléans 45140 Boulay les Barres	TF
12	M	LAMY	DOMINIQUE	01/10/1952	25 rue des Hauts Monts 45140 Boulay les Barres	TF
13	M	LAVOLLÉE	DENIS	15/07/1964	13 rue des Prunus 45140 Boulay les Barres	TF
14	M	LEFEBVRE	CHRISTOPHE	09/04/1973	8 rue des Prunus 45140 Boulay le Barres	TF
15	M	MACKOWIAK	PATRICE	19/03/1966	18 rue des Prunus 45140 Boulay les Barres	TF
16	M	MASSON	JEAN-MARC	22/11/1955	12 rue des Hauts Monts 45140 Boulay les Barres	TF
17	M	MINIERE	BENJAMIN	25/05/1994	Le Moulin 45140 Boulay les Barres	TF
18	M	MINIERE	VINCENT	03/01/1966	4 rue Saint Martin du Mail 45000 Orléans	TF
19	Mme	NICOLLE	AUDREY	19/01/1981	6 rue Jacqueline Domergue 45140 Boulay les Barres	TF
20	M	PINCHAUD	JEAN-MARIE	03/08/1955	16 rue des Hauts Monts 45140 Boulay les Barres	TF
21	Mme	POUPEAU	MORGANE	27/12/1986	8 rue Jacqueline Domergue 45140 Boulay les Barres	TF
22	M	SEGUR	Jordan	28/07/1989	4 rue des Erables 45140 Boulay les Barres	TF
23	Mme	SIMON	SANDRINE	11/05/1972	22 route d'Orléans 45140 Boulay les Barres	TF
24	Mme	TARIS	ANNE-LISE	26/01/1984	6 rue du Bourg 45140 Boulay les Barres	TF

Taux des Impositions 2026

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après délibération, à scrutin secret, et à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 15,55 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,30 %
(taux communal voté 21.74% + taux département 2020 figé 18.56%)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,61 %

- CHARGE le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Subventions 2026 accordées aux associations

Après étude des comptes financiers des associations locales, le Conseil Municipal, après délibération, et à scrutin secret, vote l'ensemble des subventions allouées sur l'année 2026 aux différentes associations communales ou extra-communales en ayant fait la demande, comme suit :

- Amicale de la Fanfare de Boulay les Barres : 1 000,00 €
- Bricy Boulay Tennis Club (BBTC) : 200,00 €
- Les 3 B'S : 800,00 €
- Club du Bel Automne : 200,00 €
- Football Club Bricy Boulay Gidy : 200,00 €
- Comité des Fêtes de Boulay les Barres : 1 500,00 €

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Participation financière aux vacances scolaires 2026-2027

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder comme les années précédentes, une participation financière pour les enfants domiciliés dans la commune qui participeront à des activités pendant les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à scrutin secret et à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder aux familles une participation financière de 10.00€ par jour et par enfant, pour les enfants habitant la commune, depuis leur entrée à l'école maternelle jusqu'à leurs 14 ans inclus au 30

juin 2026.

- DIT que cette aide concerne les enfants qui participeront durant les vacances scolaires 2026-2027 (de juillet à juin) à des stages sportifs ou culturels, ou à des activités dans un centre (centre de loisirs, colonie de vacances, ou séjour organisé dans un centre agréé jeunesse et sports ou Education Nationale). Pour les centres de loisirs l'aide ne sera accordée aux maternels et aux primaires qu'en dehors de la période d'ouverture du centre de loisirs de Boulay les Barres.

- PRECISE que la durée maximum de la participation sera de 15 jours ou 3 x 5 jours hebdomadaires par enfant durant les congés scolaires, avec un minimum de 4 jours par semaine. Cette participation ne pourra en aucun cas excéder le montant restant à la charge de la famille après participation de divers organismes (CAF, organismes sociaux, comités d'entreprise, mutuelle, etc...).

La dépense est imputée à l'article 6288 du budget.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Maire expose que le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion

Le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique. Sa production est entièrement dématérialisée et permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune aux membres du Conseil Municipal, puis se retire lors du vote. M. Pascal GENTY est élu président de la séance.

Les résultats du CFU 2025 se résument de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat antérieur reporté	40 452,59€	-	-	676 618,06€
Opérations de l'exercice	127 675,69€	134 040,71€	593 158,93€	682 352,33€
Résultats de clôture	34 087,57€	-	-	765 811,46€
Restes à Réaliser	180 591,40€	31 000,00€	-	-
Résultats définitifs	183 678,97€	-	-	765 811,46€

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté.

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Affectation du Résultat de fonctionnement 2025

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2025,

Considérant l'excédent de fonctionnement du CFU 2025 de 765 811,46€,

Considérant les restes à réaliser en investissement, de 180 591,40€ en dépenses et de 31 000,00€ en recettes

Considérant le déficit d'investissement de 34 087,57€,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, décide de l'imputer comme suit :

- 183 678,97€ affectés en réserve en section d'investissement au compte 1068, pour combler le déficit d'investissement de 34 087,57€ et les restes à réaliser de 149 591,40€
- 582 132,49€ affectés en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- > 1 255 137,49€ pour la section d'exploitation
- > 374 688,97€ en section d'investissement.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Commune de Boulay les Barres
Séance du 30 avril 2026

Questions Diverses

CCBL : Thierry Bracquemond a été réélu Président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, et Bertrand Guillon fait partie des 7 Vice-Présidents élus.

Base Aérienne 123 : En réponse à la demande d'indemnisation des communes, la Préfecture a proposé une étude.

Guinguette : Une réunion a eu lieu avec les administrés riverains de la prochaine guinguette afin de d'expliquer les détails de cette manifestation.

Projets : L'installation d'une machine à pain est en projet ainsi que celle de casiers.

Réunion publique : la prochaine réunion publique est fixée le 11 juin à 20h00 à la salle Nicole Pinsard. Le Président de la CCBL et le Commandant de la BA123 devraient être présents.

Syndicat Scolaire : Le Président élu Romaric Gasnier indique que l'association Cigales et Grillons gèrent le périscolaire et l'accueil du mercredi à l'école maternelle depuis lundi 27 avril dernier, avec un directeur et un animateur. Une réunion aura lieu à la salle Nicole Pinsard le 10 juin prochain avec l'association pour faire un point sur leur travail. Le secrétariat du Syndicat se trouve désormais à l'étage de la mairie de Boulay.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 23h15.

Le Maire,
Bertrand GUILLON

Le secrétaire de séance,
Denis LAVOLLEE



A large, dark, handwritten signature, which appears to be 'Lavollée', is written over the printed name 'Denis LAVOLLEE'.